

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 17 mai 2023

CALAMITES AGRICOLES 2022 : L'ETAT A VERSÉ 6,756 MILLIONS D'EUROS AUX AGRICULTEURS SINISTRÉS DE LA DRÔME

La Drôme a été durement touchée par le gel et la sécheresse durant l'année 2022.

La procédure « calamités agricoles » a été activée pour indemniser les agriculteurs pour les pertes de récoltes et les pertes de fonds liés aux aléas suivants :

Gel de mars 2022 dans la Vallée du Rhône

Pour les pertes de récoltes en arboriculture : 62 dossiers indemnisables ont été déposés, pour un montant d'indemnisation total de **2 918 328 euros** (les derniers versements interviendront d'ici fin mai).

• Gel d'avril 2022 dans les Baronnies

Pour les pertes de récolte intervenues en arboriculture : 89 exploitations ont bénéficié d'une indemnisation pour un montant total de 3 299 702 euros.

Pour les pertes de fonds sur les lavandes et lavandins : les dossiers peuvent être déposés au fur et à mesure des arrachages réalisés. 15 dossiers éligibles ont d'ores et déjà été déposés et mis en paiement pour un montant de **101 174 euros.**

Sécheresse du printemps et de l'été 2022

159 dossiers ont fait l'objet d'une indemnisation pour un montant total de 437 526 euros.

L'attention des agriculteurs est attirée sur la réforme du dispositif de couverture des risques climatiques à partir de cette année. Les pertes de récolte ne seront plus couvertes par la procédure calamités agricoles.

Les exploitants sont fortement encouragés à souscrire une assurance multirisques climatiques agricoles. En l'absence, une indemnité de solidarité nationale pourra être versée, pour des seuils de pertes forts et des montants très inférieurs aux indemnités calamités.

Plus d'informations sur le site de la préfecture de la Drôme :

https://www.drome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture.-forets-et-developpement-rural/ Agriculture/Aleas-climatiques-calamites-agricoles-et-Indemnite-de-solidarite-nationale-assurance-recolte/Assurance-recolte

Contact : <u>ddt-calam@drome.gouv.fr</u>

Service départemental de la communication interministérielle

Tel: 07 85 77 63 10

Mél: pref-communication@drome.gouv.fr



